

REGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE X-TRIAL

PUBLICATION

La Fédération Internationale de Motocyclisme organise la 2^{ème} manche du Championnat du Monde FIM de X-Trial, au nom de la FMS. La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre instruction finale, approuvée par l'Arbitre. La manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La manifestation aura lieu le 21 janvier 2012 à l'Arena de Genève, Suisse.

No IMN : 303/02

ACCES

Aéroport le plus proche : Genève _____
Autoroute : A1 _____ Sortie : Genève-aéroport _____
Route nationale : _____
Ville la plus proche : Genève _____ à km : 0 _____

Adresse du Palais des Sports :

Nom : Arena de Genève _____
Adresse : Route des Batailleux 3 _____
N° tél.: 0041.22.710.90.88 _____
N° tél.: _____
E-mail : _____

Adresse de l'hôtel :

Hôtel de Chavannes de Bogis
Les Champs Blancs _____
1279 Chavannes-de-Bogis
0041.22.960.81.81 _____
reservation@hotel-chavannes.ch

Organisateur :

Nom (Club) : Fédération Internationale de Motocyclisme
Adresse : 11 route de Suisse – 1295 Mies
N° tél.: 0041.22.950.95.00 _____
N° fax : 0041.22.950.95.01 _____
E-mail : alex.goldenberg@fim.ch _____

1. ENGAGEMENTS

Les inscriptions pour tout le Championnat ou pour une manifestation doivent être rédigées sur le formulaire d'engagement officiel qui doit être retourné au Secrétariat de la CTR, au siège de la FIM. Les inscriptions doivent être reçues avant le 7 janvier 2012.

Tous les coureurs doivent faire approuver leur bulletin d'engagement par leur fédération.

Le nombre de coureurs admis à participer à la qualification est de 10 parmi lesquels les 8 coureurs fixes du championnat.

Nom des coureurs invités par l'organisateur : 1) Jack Challoner, 2) Benoit Dagnicourt.

2. CONTROLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT

Les contrôles administratif et technique auront lieu le 21 janvier entre 14h00 et 14h30.

Chaque machine doit être conforme aux dispositions de l'Art. 057.9.1 du Règlement Trial FIM.

Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa licence FIM Championnat du Monde de Trial de coureur valide, ainsi que son casque.

3. SPONSORS

Sponsor titre du Championnat : _____
Sponsors de la manifestation : Tag Heuer, DHL, Tribune de Genève, Hertz & SPEA__

4. ORDRE DE DEPART

Les heures et l'ordre de départ seront établis conformément à l'Art. 057.8.3. et aux dispositions ci-dessous :

Le premier coureur pour la qualification partira à : 16h00

Le premier coureur pour le Trial partira à : 21h00

Ordre de départ pour la qualification conformément à l'Art. 057.8.3.1.

Ordre de départ pour le Trial conformément à l'Art. 057.8.3.2.

5. PARCOURS

Pour la qualification, il y aura 5 sections normales.

Pour le Trial, il y aura au minimum 7 sections normales et 1 section à double tracé.

6. TEMPS ALLOUE

Qualification : le temps alloué à chaque coureur sera de 7 minutes.

La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

Trial : le temps alloué à chaque coureur sera défini avec l'Arbitre.

La pénalisation de temps sera de 1 point par tranche entamée de 30 secondes, au-delà du temps autorisé.

7. QUALIFICATION POUR LE TRIAL

Le format de la qualification sera un coureur franchissant toutes les sections à la suite.

Les 6 meilleurs coureurs de la qualification participeront au Trial.

8. ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas d'incident technique, les coureurs doivent utiliser immédiatement leur seconde machine. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour le changement de machine (Art. 057.9.4).

9. DÉPARTAGE DES EX AEQUO

Qualification : le départage des ex aequo se fera suivant les dispositions de l'Art 057.14.1.

Trial : le départage des ex aequo se fera suivant les dispositions de l'Art 057.14.2.

10. RESULTATS

Le classement sera établi en conformité avec l'Art. 057.12.

11. PRIX

Des Trophées seront décernés aux 3 premiers coureurs, sur le podium. Le paiement des récompenses financières se fera conformément à l'Art. 057.15.2.

12. VISITE DES SECTIONS ET REUNION D'INFORMATIONS

La visite des sections aura lieu 4 heures avant le début des qualifications et sera immédiatement suivie de la réunion d'informations.

13. OFFICIELS

<i>Arbitre :</i>	<i>Anders Minken</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 6864</i>	<i>__</i>
<i>Directeur de Course :</i>	<i>Laurent Minder</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 4272</i>	<i>__</i>
<i>Régisseur FIM :</i>	<i>David Rodgers</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 6512</i>	<i>__</i>
<i>Commissaire Environnement :</i>	<i>Pierre-André Cornu</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 5650</i>	<i>__</i>
<i>Commissaire Technique :</i>	<i>André Pahud</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 5648</i>	<i>__</i>
<i>Commissaire de Sections :</i>	<i>Joan Torres</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 4264</i>	<i>__</i>
<i>Chronométrateur :</i>	<i>Stephan Vetter</i>	<i>_____</i>	<i>Licence FIM No : 5452</i>	<i>__</i>